

Paris, le 3 septembre 2026

Communiqué de presse

Facture électronique : 73 % des entreprises accompagnées par un expert-comptable déjà opérationnelles au 1^{er} septembre

Au lendemain de l'entrée en vigueur de l'obligation de réception des factures électroniques, la préparation des entreprises a connu une forte progression. Selon la dernière vague du baromètre ECMA-CNOEC/OpinionWay, 83 % des entreprises se déclaraient confiantes dans leur capacité à disposer d'une plateforme agréée dans les délais. Une confiance qui se concrétise sur le terrain : une enquête flash menée auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des experts-comptables montre que 73 % de leurs clients étaient opérationnels au 31 août et que cette proportion devrait atteindre 85 % au 30 septembre.

Réalisée en juillet 2026, la dernière vague du baromètre ECMA-CNOEC/OpinionWay montrait déjà une nette progression de la préparation à quelques semaines de l'échéance. 75 % des cabinets se déclaraient alors totalement prêts ou bien avancés et 94 % au moins partiellement prêts. Du côté des entreprises, 60 % se déclaraient totalement prêtes ou bien avancées et 77 % au moins partiellement prêtes. 23 % indiquaient toutefois n'avoir encore engagé aucune action concrète ou très peu, un chiffre plus élevé dans les secteurs de l'agriculture, du BTP ou de l'industrie (36 %).

De la confiance aux actes : une mobilisation massive dans les dernières semaines

Une enquête flash menée à partir du 27 août auprès d'un échantillon représentatif de la profession (plus de 3 000 experts-comptables, soit plus de 10% de la profession) confirme l'accélération des démarches d'équipement dans les dernières semaines précédant l'échéance, dynamique qui s'accélère depuis l'entrée en vigueur de la réforme.

98 % des experts-comptables répondants ont choisi la ou les plateformes agréées pour leur propre cabinet. 92 % ont par ailleurs fait signer à leurs clients un mandat de délégation permettant leur inscription dans l'annuaire par l'expert-comptable. Surtout, 83 % déclarent avoir choisi les plateformes agréées de leurs clients et réalisé les inscriptions, tandis que 12 % supplémentaires indiquent être en cours de déploiement. **Au total, 95 % des experts-comptables interrogés ont déjà déployé la solution retenue pour leurs clients ou sont en cours de déploiement.**

Cette mobilisation produit directement ses effets auprès des entreprises accompagnées. **En juillet, 60 % des entreprises se déclaraient prêtes ou bien avancées. A la veille de l'entrée en vigueur de la réforme, les experts-comptables estimaient que près de trois**

quarts de leurs clients étaient effectivement opérationnels. Selon les experts-comptables interrogés, 73 % de leurs clients en tenue et 74 % de leurs clients en révision étaient opérationnels au 31 août. Ils anticipent respectivement 85 % et 84 % de clients opérationnels au 30 septembre.

L'expert-comptable, acteur clé de cette transition

Cette progression confirme le rôle central des experts-comptables dans le déploiement de la réforme. Le précédent baromètre montrait déjà qu'ils étaient le premier référent des entreprises accompagnées en matière de facturation électronique, devant les éditeurs de logiciels et les banques.

Toutes les entreprises n'avancent cependant pas au même rythme. Selon la dernière vague du baromètre, les plus petites structures, notamment celles qui n'ont pas d'expert-comptable demeurent davantage en retrait et le manque d'information sur les obligations et les démarches à réaliser constitue encore le premier frein cité par les entreprises, à 32 %.

« Il y a encore quelques mois, nous alertions sur le retard pris par une partie des entreprises. Ces chiffres montrent aujourd'hui l'ampleur de la mobilisation des experts-comptables aux côtés de leurs clients. Mais le travail n'est pas terminé : nous devons maintenant aller chercher les dernières entreprises, notamment les plus petites. Notre ambition reste la même : faire de la facturation électronique non pas une contrainte supplémentaire, mais un levier de transformation et de compétitivité pour les TPE-PME. » déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables.

« Cette nouvelle vague confirme que la facturation électronique est désormais une réalité opérationnelle pour une très grande majorité de cabinets et d'entreprises. Les résultats montrent que l'expert-comptable demeure le partenaire de confiance et de référence des entreprises, tant pour comprendre la réforme que pour la mettre en œuvre. Si la première échéance est désormais franchie, l'accompagnement se poursuit avec de nouveaux enjeux, notamment l'appropriation des outils et la préparation à l'e-reporting. » ajoute Benjamin Royoux, Directeur d'ECMA, éditeur de jefacture.com.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble près de 23 000 experts-comptables, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

À propos d'ECMA

Association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, ECMA est une structure dédiée à la production et la commercialisation des solutions numériques facilitant et sécurisant le quotidien de la profession d'expert-comptable.

Contacts presse

Agence Format pour le CNOEC : **Julienne BOURDET**
julienne.bourdet@agenceformat.com - 06 09 88 97 70

Agence Open2Europe pour ECMA - <https://open2europe.com/>
Romain Michaud - 07 77 85 40 93 – r.michaud@open2europe.com
Pauline Griffon – 06 15 65 99 72 – p.griffon@open2europe.com